



Un colloque pour l'avenir énergétique de la Picardie maritime

p.1

L'éclairage la nuit

p.2

La nouvelle anglaise de Crécy

p.2

La lettre du SCoT #3

p.3

Des jeunes très inventifs pour le 2nd startupweekend Baie de Somme

p.7

Le festival de l'arbre 2018

p.7

Un succès en quatre dates et une première étape terminée

p.8

Nos partenaires ont du talent : Jean-Mary Thomas

p.8



Un colloque pour L'AVENIR ÉNERGÉTIQUE de la Picardie Maritime

Organisé conjointement par BS3V et Territoire d'Énergie de la Somme (ex-FDE80), le colloque « Quelles solutions pour l'avenir énergétique de la Picardie Maritime » qui s'est tenu le 19 octobre dernier, a réuni plus d'une cinquantaine d'acteurs (responsables socio-économiques, associatifs, élus, entreprises et partenaires) pour co-construire la stratégie du territoire. Des ateliers participatifs ont jalonné cette journée sur différentes thématiques en lien avec la maîtrise de l'énergie (logement, mobilité, bâtiments tertiaire publics et privés, industries) et les énergies renouvelables (solaire

photovoltaïque et thermique, bois énergie, méthanisation, géothermie, éolien, réseaux de chaleur). Les principaux enjeux identifiés concernent l'articulation des politiques publiques en faveur de la réhabilitation thermique de l'habitat, le développement des modes alternatifs à la voiture individuelle (télétravail, système de location de vélos, lien mobilité/aménagement du territoire), l'accompagnement technique et le financement participatif des projets d'énergie renouvelable et de réseaux de chaleur.

#PNR #PICARDIE MARITIME



L'éclairage la nuit

Les excès d'éclairage artificiel ne se limitent pas à la privation de l'observation du ciel étoilé (plus de 80% de l'humanité vit sous des cieux inondés de lumière artificielle et le tiers de la population de la planète ne peut jamais voir la Voie lactée). Ils représentent un gaspillage énergétique considérable et sont aussi une source de perturbations pour les écosystèmes (modification du système proie-prédateur, perturbation des cycles de reproduction, perturbation des migrations...).

Selon l'Ademe, les 11 millions de points lumineux qui constituent le parc d'éclairage public appellent une puissance d'environ 1300 MW, soit la puissance délivrée par une tranche nucléaire récente à pleine charge. L'éclairage public correspond à 41% de la consommation d'électricité des communes et émet annuellement 670 000 tonnes de CO₂.

Mais l'éclairage public n'est pas la seule cause de la pollution lumineuse, l'éclairage des vitrines des commerces et des bâtiments est aussi responsable

Depuis le dimanche 1er juillet 2018 est entré en vigueur une série de mesures prises en 2012 dont l'obligation d'éteindre les enseignes lumineuses et les vitrines chaque nuit, entre 1h et 6h du matin. Sont également interdites les enseignes clignotantes, sauf pour les pharmacies et les services d'urgence. L'objectif est de limiter l'impact de la pollution lumineuse nocturne, qui s'est intensifiée ces dernières années. Le maire de la commune est chargé de contrôler le respect de ces mesures et de mettre en demeure la personne ou entreprise en infraction dans un délai qu'il détermine.

Qui est concerné par ces mesures ? Quasiment tout le monde, les bâtiments professionnels et les bâtiments publics. Pour les bâtiments à usage mixte (à usage d'habitation et usage professionnel), seule la partie non résidentielle (locaux professionnels ou commerces en rez-de-chaussée par exemple) est concernée.

Des dérogations plus ou moins restrictives à l'extinction nocturne peuvent être décidées par arrêté municipal ou préfectoral, les veilles de jours fériés chômés, lors des illuminations de Noël, autorisées la semaine précédant Noël, ainsi que dans les zones touristiques exceptionnelles ou lors d'événements exceptionnels à caractère local.

#PNR #PICARDIE MARITIME

* Par dérogation, les commerces en activité entre minuit et 7 heures du matin peuvent allumer leur enseigne une heure avant l'ouverture et la laisser allumée jusqu'à une heure après la fermeture.

source : www.ecologique-solaire.gouv.fr/pollution-lumineuse
www.service-public.fr/professionnels-entreprises/vosdroits/F24396

Type d'éclairage	Obligation d'extinction
Publicité et préenseigne lumineuse	Entre 1 heure et 6 heures du matin
Enseigne lumineuse*	Entre 1 heure et 6 heures du matin
Vitrine de magasin ou d'exposition	Entre 1h (ou une heure après la fermeture ou la fin d'occupation des locaux) et 7 heures (ou une heure avant le début de l'activité si celle-ci s'exerce plus tôt)
Éclairage intérieur des locaux professionnels	1 heure après la fin d'occupation des locaux
Façade des locaux professionnels	au plus tard à 1 heure

Une nouvelle anglaise à Crécy

Si l'on pense généralement à la bataille de Crécy lorsque l'on parle de l'Angleterre à Crécy en Ponthieu, une découverte plus paisible fait maintenant le lien entre nos voisins d'Outre-Manche et les Crécéens. En effet, des plants de Potentille d'Angleterre (*Potentilla anglica*), espèce classée en danger critique d'extinction pour l'ex-Région Picardie, ont été observés, en Forêt de Crécy, lors d'un suivi de la flore avec le Conservatoire Botanique National de Bailleul.

Cette espèce, qui apprécie les sols légèrement acides, est présente en Normandie et en Nord-Pas de Calais mais n'avait pas été revue depuis plusieurs dizaines d'années dans la région et était supposée disparue. Difficile à identifier car similaire à d'autres espèces proches, comme la Potentille rampante (*Potentilla reptans*) ou la Potentille dressée (*Potentilla erecta*), la redécouverte de *Potentilla anglica* en forêt de Crécy laisse penser que l'espèce pourrait être retrouvée également dans d'autres sites.

#PNR #PICARDIE MARITIME



LA LETTRE DU SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE

Lettre du SCoT n°3
NOVEMBRE 2018

BAIE DE SOMME 3 VALLÉES

Complétant le diagnostic territorial approfondi (cf. Lettre du SCoT n°2), l'Etat initial de l'environnement dégage les considérations environnementales à prendre en compte dans les modalités futures de l'aménagement et de l'urbanisation de la Picardie maritime.

Analyse objective de la situation environnementale locale embrassant l'ensemble des thématiques de l'environnement, il constitue la clé de voûte de l'évaluation environnementale.

Dans les phases suivantes de la démarche SCoT, il permettra de mesurer les effets probables des orientations du schéma sur l'environnement qui sera ainsi placé au cœur du dispositif de décision.

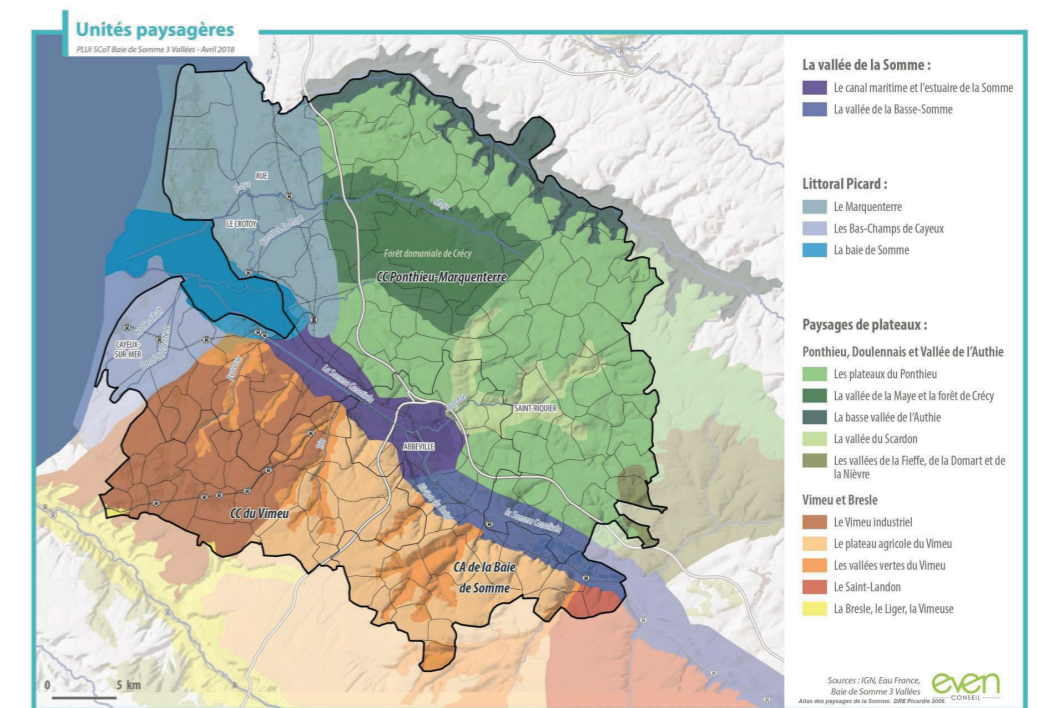
Des patrimoines naturel, culturel et paysager emblématiques à préserver et à valoriser

La Picardie maritime est riche de ses paysages variés, résultant de l'interaction entre ses milieux naturels et des activités humaines historiquement et culturellement ancrées. La préservation et la mise en valeur de ces « marqueurs » identitaires représentent des enjeux centraux du SCoT.

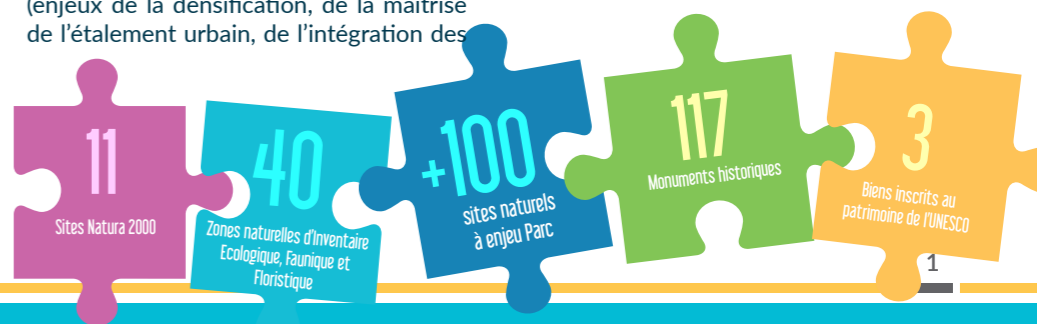
Aussi, les orientations et objectifs de qualité paysagère et de préservation patrimoniale définis dans la Charte du Parc Naturel Régional Baie de Somme Picardie maritime seront réaffirmés dans le SCoT afin de :

- Protéger l'intégrité du patrimoine naturel, les paysages emblématiques et les motifs identitaires ;
- Préserver les courtils des villages de plateau ;
- Mettre en valeur le patrimoine bâti comme le patrimoine immatériel ;
- Accompagner l'aménagement des hauts lieux touristiques dans le respect de leur identité.

Il s'agira également d'accompagner l'évolution des pratiques agricoles pour



préserver les spécificités paysagères et de maîtriser les développements urbains (enjeux de la densification, de la maîtrise de l'étalement urbain, de l'intégration des constructions dans le paysage, du maintien des coupures d'urbanisation...).



La trame verte et bleue (TVB), outil au service de l'aménagement du territoire

Le SCoT devra se reporter au schéma de trame verte et bleue de la Picardie maritime, élaboré dans le cadre du projet de PNR. Il viendra en approfondir certains aspects pour favoriser l'articulation de la TVB avec le développement urbain (maintien des continuités de nature en ville) et autoriser la préservation, voire la restauration, de certains espaces de nature (zones humides, bocage, prairies...).

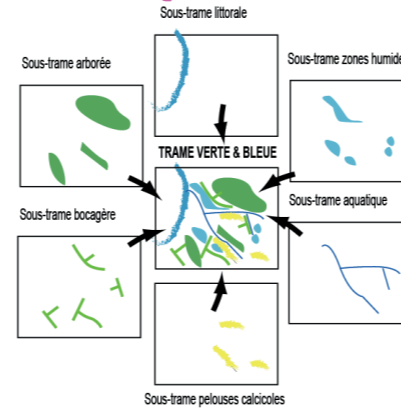


Schéma de principe des composantes de la TVB sur le SCoT

Des ressources à préserver pour un cycle urbain durable

Gestion de l'eau

Si la qualité physico-chimique des cours d'eau tend globalement à s'améliorer en Picardie maritime, les eaux littorales demeurent vulnérables et présentent un état écologique qualifié de moyen, voire médiocre par endroits. Les masses d'eau souterraines sont, quant à elles, en mauvais état chimique.

Cela s'explique en partie par :

- une mauvaise gestion du rejet des eaux pluviales ;
- une pollution des eaux liées aux activités passées et actuelles (rejets domestiques, entretien des espaces verts, effluents liés aux activités industrielles et agricoles...).

La question de la gestion des eaux pluviales engage les enjeux en matière de pollution, de traitement des eaux usées et de sécurité publique liés aux risques associés (inondations, coulées de boues,...).

A l'échelle des grands bassins hydrographiques, les schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) du bassin Artois-Picardie et du bassin de la Seine et des cours d'eau côtiers normands structurent la politique de l'eau.

Ils sont déclinés sur les bassins versants des fleuves de Picardie maritime au sein de trois schémas d'aménagement et de gestion des eaux (1 SAGE approuvé, 1 en cours de finalisation et 1 en élaboration), qui fixent des objectifs communs d'utilisation, de mise en valeur et de protection quantitative et qualitative de la ressource en eau et des milieux aquatiques.

Dans le cadre de la mise en œuvre des SDAGE et des SAGE, des mesures sont développées sur le territoire du SCoT pour préserver et améliorer la qualité de la ressource en eau. Ces enjeux sont également au cœur du SCoT, qui devra être compatible avec les orientations et les objectifs définis dans les SDAGE et avec les objectifs de protection fixés par les SAGE.

Pour favoriser l'accueil des nouvelles populations, il conviendra d'anticiper les capacités d'assainissement collectif, de mettre en place des mesures d'amélioration de l'assainissement individuel et de gestion pérenne des ressources en eau potable, en prenant notamment en compte les pics de fréquentation estivale observés sur la côte.

Gestion des déchets

A l'échelle du territoire du SCoT, la moyenne de déchets produits par habitant est en deçà de la moyenne départementale.

Pour autant, la production annuelle de déchets est très disparate selon le type de déchets et de territoires. Ainsi, les apports en déchèteries et en points d'apport volontaire gonflent la production moyenne des déchets ménagers assimilés des territoires urbanisés et littoraux.

La prise en compte dans le SCoT de ces différences entre espaces rural, littoral et urbain permettra de poursuivre la réduction des tonnages d'ordures ménagères résiduelles collectées.

Baie de Somme 3 Vallées veillera aussi à y encourager les initiatives locales en matière de gestion et de traitement des déchets en lien avec l'économie circulaire, comme celles autorisant leur valorisation énergétique (électricité, production de biogaz...).

Les défis énergétiques

Les caractéristiques du territoire de Picardie maritime (ancienneté du parc, typologie et mode de chauffage des logements, déplacements des habitants, ...) et les consommations énergétiques, majoritairement issues des énergies fossiles, engendrent des situations de précarité, voire de vulnérabilité, énergétiques. En outre, l'augmentation du coût de l'énergie accentue le risque de précarité énergétique.

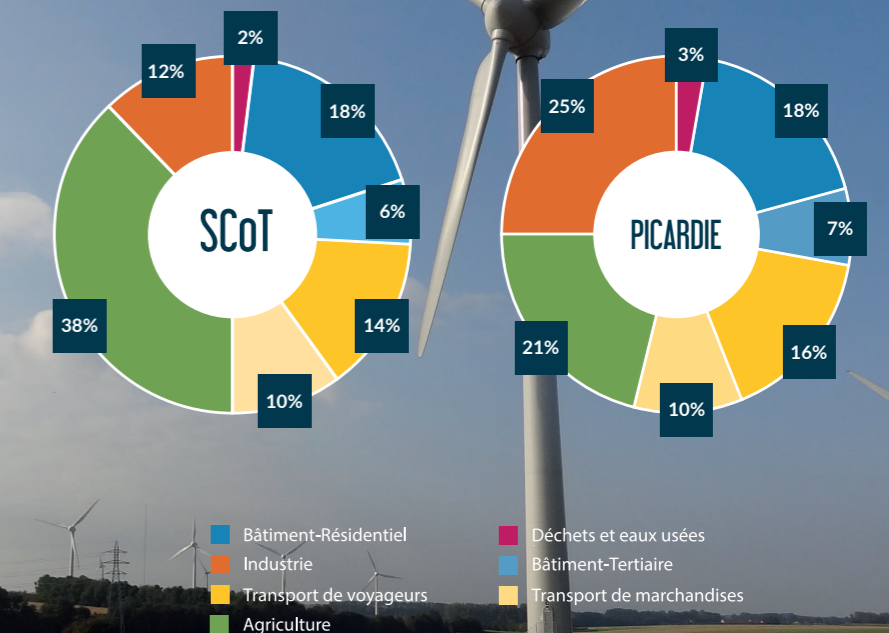
En 2008, près d'un quart des ménages était en situation de précarité énergétique. Dans certaines communes de l'Ouest et du Nord du territoire du SCoT, cette proportion dépassait 40%, et même parfois 50%.

Relativement bien amorcée en Picardie maritime, la production en énergies renouvelables correspondait, en 2011, à 43% de la consommation énergétique totale (hors transports) du territoire. Localement, les productions d'EnR à partir de l'éolien et des ressources biomasse (bois bûche) dominant. Celles à partir du solaire (photovoltaïque/thermique) restent à l'heure actuelle marginales, ce qui s'explique en partie par un ensoleillement plus faible que dans le Sud (1794 jours contre une moyenne nationale de 2110 jours en 2015). Encore peu présentes sur le territoire, géothermie et méthanisation présentent des potentiels intéressants qui pourraient être davantage exploités.

Les émissions de gaz à effet de serre sont relativement élevées au sein du territoire. Représentant un peu plus d'un million de tonnes équivalent (teq) CO2 par an, elles équivalent en effet à 9,3 teqCO2/hab/an ; bien au-delà de la moyenne de 8,6 teqCO2/hab/an au sein du territoire picard.

Les enjeux en matière de rénovation énergétique du parc bâti, d'essor de l'éco-mobilité, de lutte contre les émissions de GES et de diversification de la production d'énergies renouvelables sont primordiaux dans le SCoT.

Répartition des émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) du territoire du SCoT et de la Picardie par secteur



(Source : GES Fiches Pays 2015).

Réduire la vulnérabilité du territoire

Le territoire du SCOT est soumis à des contraintes naturelles :

- sur sa façade maritime pour ce qui concerne les risques érosion côtière et inondation par submersion marine ;
- en Basse vallée de Somme et en Vallée d'Authie pour ce qui concerne les risques inondation par débordement, remontée de nappe et ruissellement.

Dans certaines zones, ces risques peuvent se cumuler.

Zone de faible altitude, la zone des bas-champs demeure particulièrement vulnérable aux submersions marines du fait de l'élévation du niveau de la mer dans un contexte de réchauffement climatique. Il est également impacté par les risques d'érosion côtière qui sont de plusieurs types (érosion dunaire, érosion des cordons de galets, phénomène d'engrassissement et de comblement, ...).

Concernant les risques inondation pour les vallées de la Somme et de l'Authie, les phénomènes de crues pourraient être renforcés par la présence d'obstacles à l'écoulement et, à proximité des estuaires, par l'influence des marées.

L'érosion des sols est une autre problématique locale, notamment en zone agricole, mais elle ne fait pas l'objet de plans de prévention spécifiques.

Si quelques communes du SCOT sont concernées par un risque technologique, aucune ne fait l'objet d'un plan de prévention des risques technologiques.

Le SCOT se fixe pour objectif :

- de faire de la conscience du risque un levier d'aménagement en intégrant un volet gestion des risques dans toutes les stratégies et projets du territoire ;
- d'identifier, dès la planification stratégique, l'enjeu des espaces de transition (friches, carrières...) afin de faciliter leurs reconquête et reconversion ;
- de promouvoir une résilience urbaine mais également environnementale ;
- d'intégrer davantage, dans les politiques d'aménagement, les impacts sur la santé auxquels le territoire est exposé (nuisances sonores, qualité de l'air, pollution des sols...).



Des jeunes très inventifs pour le 2nd startupweekend Baie de Somme



Organisé par Baie de Somme 3 Vallées, le Startup Weekend Baie de Somme Youth est inscrit dans le cadre du PIA (Programme d'Investissement d'Avenir pour la Jeunesse) Like l'Avenir et bénéficie à ce titre du soutien de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine. Il bénéficie également du soutien :

- du Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire,
 - de la Caisse des Dépôts, Banque des Territoires,
 - du Conseil régional Hauts de France dans le cadre du dispositif #INSpir en faveur des événements créatifs,
 - de la communauté d'agglomération de la Baie de Somme (mise à disposition des locaux, de matériel et de personnel),
 - de l'association La Tech' Amiénoise (ingénierie technique)
- et du concours des entreprises Delabie, Orange, ABC Informatique, V2R Ingénierie et environnement, Servia Amiens, l'Orange Bleue, La Mie Câlino partenaires de l'évènement.



Une quarantaine de participants âgés de 17 à 22 ans ont participé à la seconde édition du Startupweekend Baie de Somme Youth à Abbeville les 12,13 et 14 octobre dernier. Ce week-end a permis aux candidats de confronter leurs idées, de définir leur méthodes de projet afin de pouvoir présenter au jury leur démarche de façon performante et dans les conditions les plus proches d'un véritable lancement de Start Up.

Encadrés par 9 mentors issus du monde des entreprises liées à l'informatique, la création, la vidéo, les jeunes ont été reçus afin d'évaluer leurs besoins et les conseiller. Les participants n'ont pas ménagé leur capacité d'inventivité.

- **Défense groupée** : plateforme numérique permettant aux consommateurs de se regrouper pour défendre leurs intérêts pour des services tels que les transports, l'énergie, la banque, l'immobilier
- **Help (Help One Line People)** : site et application conçus pour mettre en relation des personnes ayant des soucis de bien-être et de santé, avec des professionnels de santé dont la spécialité est peu connue (nutritionnistes, sophrologues...)
- **Bioluche** : une peluche en coton bio diffusant des senteurs de fleurs pour les moins de 6 ans ou des huiles essentielles pour les adultes afin de soulager maux de tête, difficultés de sommeil...
- **Know your food** : maîtriser le stockage

alimentaire à domicile et les dates de péremption afin d'éviter le gaspillage

- **Sanago** : réduire l'utilisation de bouteilles en plastique grâce à une gourde inoxydable
- **Fill your boat** : améliorer les temps de chargement en carburant des bateaux de plaisance [équipe non représentée devant le jury]
- **Why trip** : partager l'expérience de son voyage avec sa famille, ses proches mais aussi, grâce à un archivage, avec de futurs voyageurs à la recherche d'une expérience personnalisée
- **Create Ur Home** : application permettant de simuler, de choisir un aménagement intérieur adapté et de trouver les artisans de proximité pour le réaliser

Chaque projet investit les champs social, environnemental, de la proximité ou du partage.

- Premier prix : **Projet SANAGO - Lycée du Vimeu**
- Deuxième prix : **Projet Why Trip - Amiens**
- Troisième prix : **Projet Défense Groupée - Amiens**

Les lauréats ont été récompensés en recevant des tablettes, des vélos pliables city, des abonnements Fitness sans oublier un accompagnement par la BGE, structure spécialisée dans la création d'entreprise, qui accueillera en couveuse d'entreprises les lauréats afin de contribuer au développement de leur projet.

Peu importe ce qu'on pourra vous dire les mots et les idées peuvent changer le monde

Le Plan Climat-Air-Energie Territorial (PCAET)

Pour lutter de façon plus efficace contre les émissions de gaz à effet-de-serre, maîtriser les consommations d'énergie et préparer la substitution vers les énergies renouvelables, mais aussi limiter la vulnérabilité climatique du territoire, la Picardie maritime révisé actuellement son PCAET. La concomitance des démarches devrait faciliter la nécessaire prise en compte du SCOT par le PCAET.

POUR + D'INFO

Si la démarche vous intéresse et que vous souhaitez suivre l'élaboration du SCOT, rendez-vous sur www.baiedesomme3vallees.fr/scot/ ou au siège de Baie de Somme 3 Vallées

Baie de Somme 3 Vallées
Immeuble Garopôle - Place de la Gare
80 100 Abbeville
Téléphone : 03 22 24 40 74
Mail : contact@baiedesomme3vallees.fr

CONCERTS DU PARC : une deuxième édition réussie !

Placés sous le signe du voyage, les Concerts du Parc ont, le temps d'un week-end d'octobre rassemblés des artistes prestigieux. Venu à leur rencontre, le public a aussi apprécié les belles sonorités de l'orgue Cavallé Coll de l'église de Long, l'acoustique remarquable de celle de Fressenneville. Enfin, l'organisation par le Conservatoire de l'agglomération de la Baie de Somme d'une master class dédiée à la clarinette a permis de prolonger le concert d'Hallencourt.

Une belle illustration des objectifs du Parc naturel régional Baie de Somme Picardie maritime : valorisation du patrimoine, action culturelle et contribution à l'attractivité du territoire.

#PNR #PICARDIE MARITIME



Découvrir la forêt autrement !

Ils étaient une trentaine à avoir bravé le mauvais temps ce dimanche 2 décembre. Et ils ont eu raison ! Réunis à la clairière du Muguet, au pied du Frêne sculpté « Nuit de Sabbat », ils ont participé au festival de l'arbre, initié par la Région Hauts de France. L'objectif est d'inviter le public à redécouvrir forêts, bois, massifs, à mieux connaître la richesse de ces ensembles naturels et à échanger avec celles et ceux qui les entretiennent.

Pour la troisième année consécutive, Baie de Somme 3 vallées organisait une sortie pour l'occasion. Au programme : une sortie pédagogique guidée par l'ONF à la découverte de l'exploitation forestière, des mares de la forêt, de sa faune et de sa flore, suivie d'une sortie contée par Pascal Roumazeille intitulée « Les nouvelles de la forêt ». Les échanges avec le public enthousiaste se sont poursuivis à la salle communale de Marcheville pour un goûter convivial.



UN SUCCÈS EN QUATRE DATES ET UNE PREMIÈRE ÉTAPE TERMINÉE

#PNR #PAH #PICARDIE MARITIME

À l'occasion des Journées européennes du patrimoine, quatre *Apéros du patrimoine* inédits étaient proposés par Baie de Somme 3 Vallées et le service patrimoine de la ville d'Abbeville dans le cadre du projet Pays d'art et d'histoire. Les quatre rendez-vous patrimoniaux ont rempli les attentes de cette édition 2018 placée sous le signe de "l'art du partage": plus de 50 personnes ont répondu présentes à chaque apéro.

Le premier événement se tenait à Cocquerel : les participants ont (re)découvert l'église Saint-Martin, classée au titre des Monuments historiques, puis dans une ambiance plus confidentielle, la chapelle Saint-Julien-l'Hospitalier en compagnie des propriétaires du château de Longuet, chez lesquels s'est terminée la visite.

Le deuxième apéro, à Mons-Boubert, abordait les spécificités de l'architecture traditionnelle picarde. Les visiteurs ont pu échanger avec Lionel Michaud, membre de la Fondation du patrimoine, de Maisons paysannes de Somme et de l'APEV, sur les moyens d'entretenir et restaurer l'habitat traditionnel.

Un troisième rendez-vous était donné à Villers-sur-Authie pour marcher sur les pas des anciens seigneurs du lieu, notamment au château et à l'église Notre-Dame de l'Assomption.

Enfin, le dernier apéro se déroulait au Carmel d'Abbeville pour une immersion dans le travail de deux restauratrices du patrimoine, Martine Gasnier et Coline Leclerc.

Ces apéros du patrimoine étaient également l'occasion de présenter aux habitants du territoire le projet de Pays d'art et d'histoire porté par la ville d'Abbeville et Baie de Somme 3 Vallées. En effet, la première étape de la candidature au label national est terminée et le périmètre du futur "PAH Ponthieu – baie de Somme" est délimité après une année de rencontres avec les élus du territoire. Désormais, 48 communes constituent ce "territoire d'excellence patrimoniale" en devenant au sein du futur parc naturel régional. La chargée de mission Pays d'art et d'histoire Céline Abelé peut ainsi entamer la deuxième phase de la candidature consistant au recensement du patrimoine sur les communes adhérentes. Un travail de longue haleine qui promet la découverte de nombreuses pépites patrimoniales qui seront à découvrir, autour d'un verre, lors de prochains apéros du patrimoine...



VAN CRAEYNEST, Joseph-O.
Tournai. — Sergent.
8 ch. fr., 1 ch. bl.
✕ P.: [?]; [?]; [?] 14-18.



VANHEMENS, Auguste-J.-B.
Bray-lez-Binche. — Soldat.
8 ch. fr., 2 ch. bl.
✕ P.: [?]; [?]; [?] 14-18.



VERBIST, Charles-M.-L.
Tournai. — Adjudant, 8 ch. fr.
✕ P.: [?]; [?]; [?] 14-18.

« La carte du feu »
entre hommage et recueillement

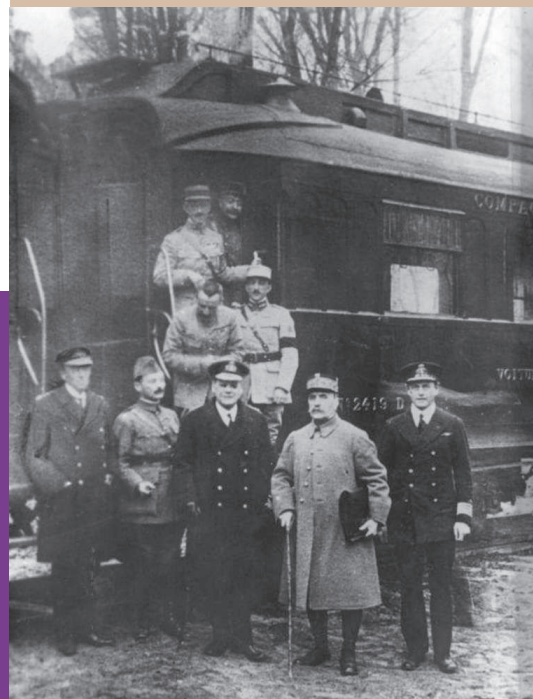
En lisant le catalogue regroupant les portraits de quelques 4900 soldats décorés, dont son grand-père, Dany Delepière a eu envie de redonner vie à ces visages; la carte du feu étant une médaille de guerre, attribuée aux combattants 14/18 en Belgique. Cette exposition est un travail minutieux de 3 années de recherches, de combinaisons de techniques, de supports différents : dessin, peinture, aquarelle, collage, jeux de matières, textures, jeux de couleurs... L'ensemble de l'œuvre s'étend sur 40m² et nous interpelle avec force, émotion et recueillement. Un bel hommage à découvrir jusqu'au 14 décembre à Garopôle.

NOS PARTENAIRES ONT DU TALENT

UN LIVRE PASSIONNANT SUR PAUL LAPERCHE, INDUSTRIEL DU VIMEU ET INTERPRÈTE DU MARÉCHAL FOCH

Dans son nouvel ouvrage, Jean-Mary Thomas présente le journal inédit du Capitaine Paul Laperche, sous-lieutenant, interprète du Maréchal Foch au moment de l'Armistice de 14-18. Le 11 novembre 1918 à 5h30, l'armistice est signée entre la France et l'Allemagne. Paul Laperche, industriel à Friville – Escarbotin, est le seul interprète témoin de cet événement. Du 7 au 11 novembre 1918, minute par minute, cet homme

originaire du Vimeu a pris note des préparatifs de l'armistice. C'est ce document unique que souhaite faire partager Jean-Mary Thomas avec son association «Démucher». Un livre passionnant, relautant des interrogatoires de prisonniers allemands, une biographie de Paul Laperche et d'autres documents et photos inédits qui ont miraculeusement été sauvés de l'incendie du château de Belloy-Sur-Mer où résidait l'interprète.



Retrouvez l'ensemble de nos actualités et bien plus encore sur :
BAIEDESOMME3VALLEES.FR

N°ISSN 2494-3142 Reproduction interdite
Directeur de la publication : Nicolas Dumont
Conception et réalisation : Marc-Adrien Weyl
Texte : Aurélien Dovernegne

Photos et illustrations : ©BS3V ; ©MAWeyl ; ©CABele ;
Ne peut être vendu | Tirage 200 exemplaires
Impression : Imprimerie MCD | Papier : cyclus print

